

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

DELIBERATION N° 2015/ 7/115 : EXERCICE 2015 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET L'ASSOCIATION BUREAU INFORMATION JEUNESSE

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 8

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Jean-François GARRIGUES, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°28 du 13 avril 2015 vous avez autorisé Madame la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens qui portait sur :

Subvention de fonctionnement	100 000,00 €
Subvention complémentaire	58 800,00 €
Total	158 800,00 €

Par délibération du 24 juin 2015, le conseil communautaire a autorisé madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention financière d'objectifs et de moyens avec le Bureau Information Jeunesse fixant les montants et modalités de versement de subvention octroyée au titre du Contrat de ville de l'année 2015 :

Forum Job d'été	1 000,00 €
Total	1 000,00 €

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte le montant de la subvention accordée au BIJ pour la réalisation d'une action définie dans le Contrat Enfance Jeunesse :

Information Point Cyb	26 600,00 €
Total	26 600,00 €

Vu la délibération n°239 du 17 décembre 2014 portant « Exercice 2015 – Vote du budget primitif principal M 14 »,

Vu la délibération n°28 du 13 avril 2015 portant « Exercice 2015 - Convention d'objectifs et de moyens entre le Grand Montauban et l'association Bureau Information Jeunesse »,

Vu la délibération n°71 du 24 juin 2015 portant « Contrat de Ville – Programme d'Actions 2015 – Participation financière du Grand Montauban »,

Vu la délibération n°72 du 24 juin 2015 portant « Exercice 2015 – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association Bureau Information Jeunesse »,

Vu la délibération n°113 du 30 juillet 2015 portant « Contrat Enfance Jeunesse : programme d'actions 2015 et participation du Grand Montauban »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Bureau Information Jeunesse au titre du Contrat Enfance Jeunesse :

Information Point Cyb	26 600,00 €
Total	26 600,00 €

- ↳ D'autoriser, madame la présidente à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens, tel qu'annexé à la présente délibération,

- ↳ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2015 à l'association Bureau Information Jeunesse au titre du Contrat Enfance Jeunesse :

Information Point Cyb	26 600,00 €
Total	26 600,00 €

- ↵ D'autoriser, madame la présidente à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens, tel qu'annexé à la présente délibération,
- ↵ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2015**

De sa publication le : **03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

